



Bac Pro esthétique, cosmétique, parfumerie - Arrêté et nouveau Référentiel

publié le 28/03/2022

Descriptif :

Arrêté du 29 décembre 2021 portant création du baccalauréat professionnel esthétique, cosmétique, parfumerie et fixant ses modalités de préparation et de délivrance. Nouveau Référentiel du Bac Pro Esthétique, Cosmétique, Parfumerie applicable dès la rentrée 2022. La première session au lieu en 2025.

Vous trouverez ci-joint le lien vers l'arrêté du 29 décembre 2021 publié au JORF n°0071 du 25 mars 2022 (Texte n° 11) portant création du baccalauréat professionnel esthétique, cosmétique, parfumerie et fixant ses modalités de préparation et de délivrance.

A la suite de cet arrêté, vous trouverez le nouveau référentiel du baccalauréat professionnel esthétique, cosmétique, parfumerie.

Ce nouveau référentiel est applicable dès la rentrée 2022. La première session aura lieu en 2025.

Accéder directement à l'[Arrêté du 29 décembre 2021 \(NOR : MENE2134462A\)](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.